



Programme de formation

La protection des données et le RGPD

Objectifs :

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est applicable depuis mai 2018. Son idée forte est non seulement de renforcer le contrôle des citoyens sur l'utilisation de leurs données personnelles mais aussi de sensibiliser les entreprises à l'utilisation de ces données et aux risques de piratage de leurs fichiers. Une belle occasion à saisir de repenser l'organisation de ses fichiers, leurs utilisations, la collecte et la sécurité informatique.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- identifier la philosophie et les enjeux du RGPD
- identifier les questions liées à la sécurité informatique
- analyser l'utilisation des fichiers
- définir les actions à mener
- connaître les risques juridiques
- envisager un plan d'action
- analyser les rubriques d'un fichier au regard du RGPD
- entamer une démarche de mise en conformité
- mettre en œuvre des mesures correctives
- protéger les données
- connaître les risques juridiques

A l'issue de cette formation, l'entreprise sera en capacité de progresser dans le respect de la réglementation, de communiquer sur ses outils numériques et de travailler la sécurisation des données.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnels en rapport avec les fichiers et aux cadres.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation est ancrée dans la réalité quotidienne des participants. Elle alterne des temps d'apports théoriques avec de nombreuses mises en situation personnelles et questionnements sur les pratiques quotidiennes des participants.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Comprendre les enjeux du règlement européen
les droits des personnes concernées
les obligations du responsable des traitements et des sous-traitants
les règles de sécurité informatique
le RGPD et l'harmonisation européenne
l'application et les marges de manœuvre en France
les entreprises concernées
la responsabilité des entreprises

Apprécier le rôle de la CNIL
la loi informatique et libertés
l'accompagnement des entreprises
le contrôle a posteriori
le pouvoir de sanctions renforcé
les sanctions

Nommer un Délégué à la protection des données (DPO)
son rôle, ses missions
sa formation
l'externalisation de la fonction

Se conformer au droit des personnes
l'utilisation des données personnelles
l'opt in et l'opt out
le lien entre les informations collectées et la finalité de la collecte
la durée de l'archivage des données
la protection de la vie privée
le droit à la portabilité des données

Recenser les données, les traitements et les opérateurs
les données collectées
leurs finalités
les différents acteurs : les personnes en interne, les sous-traitants, les flux
la sécurité informatique
l'archivage

Se conformer aux obligations actuelles et mettre en place des processus en interne
le registre des traitements
l'étude d'impact
l'information et le traitement des demandes des personnes concernées

Sécuriser les données
la sécurité informatique
les responsabilités
la responsabilité des sous-traitants

Séquence de questions et études de cas

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée d'un support synthèse, des apports théoriques et d'une bibliographie.